



# COMMUNICATION CORONAVIRUS (COVID 19) Bulletin N°13

Le 25/03/2020

## 1. Attestation de déplacement dérogatoire du 25 mars

En pièce jointe la nouvelle attestation de déplacement dérogatoire avec le changement majeur qui est la date et l'heure du déplacement mentionné. Les attestations professionnelles restent valables sans oublier le justificatif de déplacement établi par la Direction permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

## 2. Les dispositifs d'aide et d'accompagnement psychologique des professionnels de santé en établissements de santé et établissements médico sociaux mis en place en Ile de France.

### • Association SPS :

Afin de venir en aide aux professionnels de santé exposés à un risque de détresse émotionnelle dans les circonstances actuelles, l'association SPS (Soins aux Professionnels en Santé), reconnue d'intérêt général, propose son dispositif d'aide et d'accompagnement psychologique avec :

- ☑ Une écoute téléphonique par des psychologues avec réorientation via le numéro vert SPS 0 805 23 23 36 ou l'application mobile Asso SPS 24h/24, 7j/7.
- Des téléconsultations ou consultations de psychologues, médecins généralistes et psychiatres via le réseau national du risque psychosocial.

Les coordonnées des professionnels assurant ce soutien sont accessibles sur le site de l'association SPS.

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué de presse diffusé sur cette initiative ainsi qu'une affiche support permettant de diffuser largement l'information dans nos structures.

Les sites suivants relatifs à l'action de l'association SPS : <https://www.asso-sps.fr/>

Une page SPS Covid-19 est dédiée : <https://www.asso-sps.fr/covid19>

### • CUMP de Paris :

La Cellule d'Urgence Médico-Psychologique du SAMU de Paris met à disposition un dispositif d'aide et soutien psychologique aux professionnels de santé salariés ainsi que libéraux exerçant sur Paris. Celle-ci est joignable au n° suivant : 01 42 34 78 78 du lundi au vendredi de 9h30 à 18h. (cf Affiche jointe).

Nous vous rappelons également notre cellule d'écoute associative tenue au quotidien de 9h à 18h par les psychologues de l'APAJH Yvelines et le GBS : **01 30 66 66 18**

## 3. Rappels ce jour d'Aurélien ROUSSEAU, Directeur ARS Ile de France

*En premier lieu, au sein de l'ensemble de vos structures, il vous est demandé d'identifier d'ores et déjà les modalités de mise en œuvre d'unités dédiées à l'isolement des résidents COVID + confirmés ou probables. Ceci y compris si vous n'avez pas de cas avéré au sein de votre établissement.*

- *Ces unités doivent être confinées, bénéficier de mesures d'hygiène et notamment de bio nettoyage extrêmement strictes, d'équipes dédiées et de matériel adapté. Les modalités d'information aux familles, de téléconsultation et de suivi y compris psychologiques doivent également être anticipées.*

Cellule crise APAJH Yvelines/GBS COVID-19

- Je vous demande plus largement de vérifier scrupuleusement les **mesures d'hygiène et de bio nettoyage** mises en œuvre dans votre établissement, en particulier auprès des prestataires les assurant, le cas échéant.
- Je vous demande également de **pratiquer systématiquement, et sans exception, la prise de température** de l'ensemble de vos agents à leur prise de service, et de renvoyer chez lui tout agent présentant des symptômes fiévreux.

#### 4. Mesure de nettoyage par notre prestataire SODEXO pour le nettoyage et désinfection de la zone

La Direction générale est en contact régulier avec le responsable régional et les Directions des internats avec le gérant sur site. Le Plan de Continuité d'Activité de SODEXO nous a été transmis et fait l'objet des ajustements nécessaires comme nous devons tous le faire.

##### Renforcement des consignes

Pour procéder au nettoyage et désinfection de la zone en toute sécurité, il convient de :

- S'assurer que les collaborateurs qui interviendront ne sont pas des personnes fragilisées (femmes enceintes, maladies chroniques ou respiratoires, personnes immunodéprimées)
- Respecter un temps de 3 heures après le départ du malade de la zone avant de procéder aux opérations de nettoyage et désinfection
  - Porter une tenue adaptée :
    - ✓ sur tenue à usage unique, à défaut, changer de tenue suite au nettoyage de la zone et la mettre à laver
    - ✓ gants à usage unique
    - ✓ comme indiqué par les autorités de santé, le port de masque n'est pas requis.

Le masque protège de microgouttelettes en suspension dans l'air, et qui abritent des particules virales. Ces microgouttelettes (aérosols) proviennent d'un éternuement d'une personne malade. Pour cette raison, le port du masque n'est préconisé qu'en cas de contact rapproché et prolongé avec un malade (personnels médicaux).

- Réaliser un nettoyage de fond de la zone
- Utiliser le Suma D10.1 dosé à 1,5 % ou le Suma D10 puis le Divosan Ethaplus tout autre produit virucide (Degragerm, Surf'Anios, Oxivir)
- Commencer par la zone la moins contaminée (la plus éloignée du cas)
- Pulvériser régulièrement du produit sur votre lavette
- Jeter les consommables utilisés (même s'ils sont lavables) selon la filière classique présente sur le site
- Réaliser un lavage des mains (20 secondes minimum eau + savon)

Le maintien de l'activité dans ces locaux est tout à fait possible à condition de respecter ces consignes.

#### 3. Soins dentaires Yvelines en période COVID

Les chirurgiens-dentistes de ville en cette période COVID.

- ⇒ Le Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Yvelines a demandé à l'ensemble des cabinets des Yvelines de déprogrammer l'ensemble de leurs consultations non urgentes (détartrage, couronnes, etc...) pour les 3 prochaines semaines. Les cabinets seront toujours accessibles par téléphone mais pas en « physique ».
- ⇒ Pour les soins dentaires urgents, le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes a mis en place un service de garde tous les jours de 8h à 18h. Tous les jours à ces périodes, 3 binômes de chirurgiens-dentistes (1 fait l'administratif, l'autre fait les soins) prennent en charge les patients du département nécessitant des soins dentaires urgents.

Pour accéder à ces soins urgents :

- Les patients nécessitant des soins dentaires urgents contactent leur chirurgien-dentiste ou appellent le 01 39 51 21 21 (le numéro de la garde dentaire) pour être mis en relation avec le régulateur dentaire mis en place par le CDOCD.
  - Le régulateur, selon l'état du patient, oriente ce dernier vers un des 3 binômes de chirurgiens-dentistes du département
- ⇒ La distribution des masques pour les chirurgiens-dentistes ne devrait pas poser de problème puisque les masques sont distribués par l'ordre uniquement aux chirurgiens-dentistes qui participent à la garde dentaire. L'ordre est au courant que pour les renouvellements de masques ils doivent voir directement avec leur ordre national.
- ⇒

#### 4. Soins dentaires Yvelines en période COVID-19

Service de continuité des soins pour les opticiens dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus. Voir fiche en pièce jointe.

